

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PECHELBRONN

Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 janvier 2004 à 20 Heures

Sous la présidence de Monsieur Armand BRACONNIER

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Présents :

KUTZENHAUSEN :	MM FABACHER	- BRACONNIER	- MORI -WAGNER(Suppléant)
LAMPERTSLOCH :	MM STURM	- URBANY	- MME LEMBERGER
LOBSANN :	MM KREISS		
MERKWILLER-P. :	MM SCHIELLEIN	- GUILHEM	- SCHNEIDER
PREUSCHDORF :	MM KENNEL	- TROG	- BASTIAN

Invités :

MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guy HUSSON, Mme Dominique ROMAIN-CARCY, Melle Stéphanie SCHMITT.

Excusés : MM APPRILL, WALTER, WEISBECKER, MME CHALOPPE, MME FISCHER, MME Dominique ROMAIN-CARCY

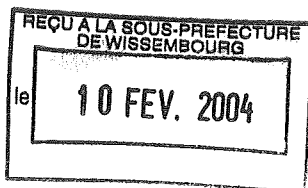
4) Création d'un poste d'agent d'entretien, exerçant des fonctions à caractère polyvalent.

Vu le contrat « Emploi Jeunes » de Ludovic KLINGLER, qui se termine le 20 juin 2004.

Considérant la nécessité du travail à fournir pour l'entretien au quotidien des espaces verts autour du bâtiment de la Communauté des Communes, le long du sentier du Seltzbach à KUTZENHAUSEN et d'autres travaux d'entretien à la Maison Rurale.

Le Président propose de créer un poste d'Agent d'Entretien, exerçant des fonctions à caractère polyvalent, emploi de catégorie C, à partir du 1^{er} juillet 2004.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, décide de créer un poste d'Agent d'Entretien, tel que proposé et de prévoir la dépense au Budget 2004.



Pour extrait, certifié conforme
MERKWILLER – PECHELBRONN, le 5 février 2004
Délibération, exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la loi n° 82-623
du 22 juillet 1982.

Le président
Armand BRACONNIER

